



C'est le 5 janvier dernier que c'est déroulé la première assemblée constitutive de la FFED www.ffed.fr qui a élu son conseil d'administration. Son Président, David Berbia, nous présente ses objectifs.

Quelle sont les missions de la FFED ?

La Fédération ORGANISE la profession du **blanchiment dentaire cosmétique** au niveau national. Elle REPRESENTE cette profession auprès des différents acteurs et administrations, en France, au niveau européen et International. Elle INFORME les adhérents sur l'activité et la législation du secteur sur toutes les mutations de leur métier en mettant à leur disposition des informations et conseils dans les domaines juridiques, de la formation, de la communication et de l'observation économique du secteur de l'éclaircissement dentaire cosmétique. Elle NEGOCIE auprès des instances concernées, les questions d'ordre économique, technique ou réglementaire intéressant la profession. Elle DIFFUSE une saine information sur les techniques de blanchiment dentaire cosmétique. La Fédération GARANTIT aux consommateurs qui sont les clients de ses adhérents, le strict respect de la déontologie professionnelle notamment au travers de sa Charte Ethique.

Quels sont les axes de travail principaux de la FFED pour 2012 ?

Il y a du pain sur la planche ! La première chose est de réunir un maximum de centres de blanchiment dentaire au sein de notre Fédération afin de constituer une voie crédible auprès des diverses autorités impliquées dans l'encadrement de cette profession.

Ensuite, il nous faudra former et informer tous les opérateurs aux bonnes pratiques d'hygiène ainsi qu'à la traçabilité et à l'étiquetage des produits de blanchiment utilisés. Une fois audités, nos adhérents recevront notre label qu'ils pourront afficher sur leurs vitrines afin de rassurer leurs clients. Nous avons d'ailleurs réussi à créer une assurance RC professionnelle dédiée à notre activité afin d'assurer d'une part nos centres et d'autre part les consommateurs.

Nous allons également travailler à la surveillance des pratiques douteuses des sites d'achats groupés sur notre secteur avec la collaboration de la DGCCRF qui vient d'annoncer ce matin dans la presse que c'est une de leur priorité pour 2012. En effet, La réforme des soldes qui fut adoptée dans le cadre de la loi de modernisation de l'économie (LME), autorise les commerçants à choisir librement deux semaines de soldes supplémentaires par an. Le commerçant doit cependant en faire la demande auprès du préfet, au moins un mois avant la date choisie. Les sites d'achats groupés qui IMPOSENT des rabais d'au moins 50% sur les prix affichés et avoisinent souvent les 70% bafouent complètement cette loi tout au long de l'année et font chuter les prix de certains secteurs jusqu'à ce qu'à totalement les dévaloriser. Certains sites refusent même de passer des offres si le commerçant n'accepte pas les prix imposés. Pour justifier des énormes commissions qu'ils perçoivent sur le prix de vente pouvant atteindre 50%, les commerciaux de ces sites promettent un retour de 30% de leur clientèle soit disons triée sur le volet alors que selon notre enquête, le taux de retour est proche de 0%.

Enfin, nous travaillerons à redorer l'image de notre secteur en combattant l'étiquette péjorative de « Bars à Sourire » que nous ont collé les médias car nos soins n'ont rien à voir avec un service de « bistroquet » de coin de rue. D'ailleurs « BAR A SOURIRE » est une marque déposée et son usurpation est totalement interdite.

Site de la [FFED](#)